



LÉON LALANNE

(1829)

PARTIE II : DANS LA TOURMENTE

—
PAR JEAN-AMÉDÉE LATHOUD,
AVOCAT GÉNÉRAL HONORAIRE À LA COUR DE CASSATION

Nous avons quitté Léon Lalanne (cf. J & R n° 736) en avril 1848, au lendemain de son échec électoral aux législatives. Revenu à Paris, Lalanne va se trouver, souvent malgré lui, en première ligne du tumulte politique et social qui va marquer le mitan de son siècle.

L'histoire se souvient de l'échec des Ateliers nationaux, créés à Paris par le Gouvernement provisoire pour donner du travail aux chômeurs de la capitale, dans un difficile contexte de crise économique et financière.

L'institution fonctionne mal, faute de chantiers suffisants et en raison de l'augmentation incessante du nombre des travailleurs qui viennent s'y faire inscrire : en mai, ils sont environ 115 000 et coûtent 105 000 francs par jour. L'entreprise, très coûteuse pour les finances publiques, exaspère les libéraux et les modérés, scandalisés et inquiets de voir tant d'ouvriers oisifs stationner dans Paris.

Le 15 mai, une foule de plusieurs milliers de manifestants envahit violemment l'Assemblée nationale constituante ; parmi eux, on remarque de nombreux ouvriers des Ateliers nationaux. La représentante nationale conservatrice fraîchement élue est choquée par cette tentative de coup de force. Le comité exécutif et le nouveau ministre des Travaux publics, Ulysse Trélat, veulent trouver des solutions rapides. Le directeur des Ateliers nationaux depuis février, Émile Thomas, ancien élève de l'École centrale, ne leur paraît pas à la hauteur. Le 17 mai, le ministre nomme une commission d'ingénieurs (Mary, Polonceau, Flachet...) dont le secrétariat est assuré par Léon Lalanne, pour formuler rapidement des propositions de réforme.

Dès le lendemain, ces hauts fonctionnaires se réunissent et approuvent le 19 mai les termes du rapport soumis le jour même au ministre. La commission fait une analyse chiffrée des effectifs des Ateliers nationaux, constate de graves défaillances : doubles inscriptions, présence d'ouvriers extérieurs à la Seine, défaut de surveillance des travaux, oisiveté, absence d'organisation industrielle, pas de paiement à la tâche... La commission propose d'arrêter les embrigadements, de recenser les offres d'emplois disponibles dans Paris et de congédier les ouvriers des Ateliers pouvant les occuper, d'augmenter massivement les commandes de l'État aux industries (équipements militaires, objets et livres utiles à l'enseignement primaire...), de conduire une politique de grands travaux dans le bâtiment et les chemins de fer. Elle suggère de recourir à l'emprunt pour financer des aménagements urbains (perçement de la rue de Rivoli, halles centrales, palais d'expositions, défrichements, construction d'un amphithéâtre pour de grandes manifestations sur la colline de Chaillot...). La commission recommande une réorganisation quasi militaire, structurée en légions d'ouvriers encadrées par des ingénieurs, en régiments, en bataillons, en compagnies et en escouades. Les salaires devraient être fixés à la tâche ; en cas d'indiscipline, les ouvriers, licenciés.

Le ministre des Travaux publics convoque Émile Thomas, qui refuse de s'engager dans les réformes envisagées. Ulysse Trélat exige sa démission de directeur des Ateliers nationaux. De manière totalement arbitraire, il le fait ensuite arrêter sur-le-champ et conduire en voiture

“Je découvre des misères qui m’effrayent et me navrent”

↓ *Les Ateliers nationaux au Champ-de-Mars gravure de Bouton extraite de Histoire de la Révolution de 1848, Paris, Degorie-Cadot, vers 1849, p. 121.*

dans la nuit à Bordeaux. Le même soir est signé le décret de nomination de son successeur : Léon Lalanne.

À la tête des Ateliers nationaux

Le lendemain, dans une ambiance tendue, le Secrétaire général du ministère, protégé par d'importantes forces de police, va installer Lalanne dans ses nouvelles fonctions, à la direction générale des Ateliers nationaux située au parc Monceau. Léon Lalanne va y travailler nuit et jour, ne quittant plus ses bureaux, sauf pour se rendre aux convocations du comité exécutif ou à l'Assemblée nationale constituante. Il ne dort que quatre heures par nuit.

Il supprime des dépenses inutiles, met en place une comptabilité rigoureuse, réorganise la hiérarchie, précise les attributions de chacun, fait procéder à un recensement complet des effectifs, interdit les nouveaux embrigadements, refuse de négocier avec le comité des délégués ouvriers, relance des travaux utiles, prépare le paiement à la tâche... On a pu écrire récemment que Léon Lalanne avait introduit en 1848, parmi les premiers dans une grande organisation, les éléments d'une méthode moderne de management.

Dans un rapport à la tonalité dramatique adressé au ministre le 13 juin, il rend compte de l'épuisement des 405 000 francs mis à sa disposition par le gouvernement et demande – si l'on ne lui accorde pas des crédits supplémentaires – « que dire à 105 000 hommes qui demandent du pain... (Il) découvre des misères qui l'effrayent et le navrent... Cette misère remonte chaque jour davantage ; bientôt le flot va tout déborder. Il faut élever une digue, et le faire sans perdre un instant, si l'on ne veut pas que la société entière y périsse. » Pour répondre à cette situation dramatique, il reformule les propositions de son programme électoral dans la Manche



et de son rapport du 19 mai : secours de 100 millions de francs à l'industrie et au commerce, imposition d'une taxe spéciale sur les revenus, « mesures efficaces et populaires ; (pour lui), qui est décidé de rester jusqu'au bout à son poste, l'effet du refus d'embrigadement si douloureux au point de vue de l'humanité peut devenir terrible au point de vue social ».

Mais à l'Assemblée nationale constituante, la majorité derrière Falloux décide qu'« il faut en finir ». Un arrêté du 21 juin ordonne à tous les ouvriers des Ateliers nationaux âgés de 17 à 25 ans de s'enrôler dans l'armée et aux autres de se tenir prêts à partir sur les chantiers de province des Ponts et Chaussées. C'est la révolte dans Paris et l'état de siège confie au général Cavaignac (X1820), ministre de la Guerre, tous les pouvoirs pour mater l'insurrection. Cette guerre civile de plusieurs jours va être terriblement sanglante.

Léon Lalanne, avec l'autorisation du ministre, continue de faire verser aux ouvriers leur salaire journalier de 1 franc 15, pour éviter qu'ils rejoignent les insurgés. Le général Lamoricière (X1824), apprenant cela, fait savoir qu'il va démissionner si le directeur des Ateliers nationaux, qui subventionne l'émeute, n'est pas immédiatement fusillé ! Léon Lalanne, dans une lettre datée du 25 juin, sollicite la protection du général Cavaignac. Il l'en remerciera, notamment par une lettre personnelle lors de son départ de la présidence du Conseil des ministres.

Le 26 juin, alors que l'insurrection est vaincue dans le sang, Léon Lalanne remet sa démission. Il est longuement entendu par la Commission parlementaire d'enquête. Les députés et les magistrats reconnaîtront le courage de Léon Lalanne, qui avait accepté cette mission tardivement, et fait face au péril pour accomplir son devoir afin de prévenir les troubles. Ils salueront « les mesures qu'il a soutenues avec énergie, manifestant un esprit d'ordre et d'excellentes intentions... Son administration a été un acte de dévouement... Malheureusement, ni la fermeté ni l'intelligence ne pouvaient plus triompher des difficultés de la situation. »

L'exclu d'un régime, devenu « la République sans les républicains »

Après les tragiques journées de juin et l'élection en décembre 1848 de Louis Napoléon à la présidence de la République, « l'illusion lyrique » est terminée. Le pays est maintenant dirigé par une majorité réactionnaire orléaniste ou bonapartiste. Une nouvelle épreuve attend Léon Lalanne, entre-temps promu ingénieur en chef. À l'occasion des événements du 13 juin 1849, il va connaître la prison.

Ce jour-là, en effet, l'extrême gauche de l'Assemblée nationale constituante avait appelé à manifester dans les rues de Paris pour protester contre l'expédition militaire que le gouvernement avait envoyée à Rome

pour protéger les États pontificaux. Un cortège d'environ 6 000 personnes avait défilé avant d'être dispersé par les forces de l'ordre commandées par le général Changarnier. Dans le même temps, Ledru-Rollin et un groupe d'une trentaine de députés de la Montagne s'étaient regroupés dans la confusion au Conservatoire des arts et métiers pour adopter une proclamation et constituer un gouvernement provisoire. Moins de trois quarts d'heure plus tard, au bruit des détonations accompagnant la dispersion des barricades proches, la plupart de ces députés prennent la fuite. Cette nouvelle journée révolutionnaire ratée va entraîner de très sévères mesures de répression.

Ce jour-là vers midi et demi, lorsque l'on battait le rappel de la Garde nationale, Léon Lalanne avait rejoint en uniforme la place Saint-Sulpice où est stationné son bataillon. Il reste sur la place tout l'après-midi, jusqu'au rétablissement de l'ordre dans la soirée.

*“Ni
la fermeté
ni l'intelligence
ne pouvaient
plus
trionpher
des
difficultés
de la
situation”*

Rebelle et comploteur ?

Quinze jours plus tard, le 28 juin, la police surgissait à son domicile rue de Fleurus, perquisitionnait et l'arrêtait devant son épouse et ses deux enfants. Le lendemain, Léon Lalanne est inculpé par M. Broussais, juge d'instruction, pour « provocation à la rébellion et complicité de complot ayant pour but le changement de forme du gouvernement » et placé sous mandat de dépôt à la Conciergerie. Que s'était-il passé ?

Le dossier pénal contient la déposition de deux témoins à charge, relatifs à des propos tenus par Léon Lalanne sur la place Saint-Sulpice le 13 juin.

Un jeune élève de l'École polytechnique qui passait là, Léonide Vaudrey (X 1848), alors qu'il annonçait avoir appris l'arrestation d'Arago et Ledru-Rollin, aurait entendu Léon Lalanne dire : « S'ils sont arrêtés, ils seront libérés cette nuit car nous allons nous emparer de la Mairie ; nous faisons une propagande très active ; je connais bon nombre de pères de famille ouvriers qui verseront jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour la Constitution. »

Un second témoin, Jean Vast, officier d'état-major de la Garde nationale venu retirer 11 000 cartouches stockées à la mairie pour les transporter aux Tuileries, déclarait que Lalanne, très mécontent, l'aurait interpellé : « Comment pourrions-nous défendre notre mairie si les blancs viennent l'attaquer ?... Si la Constitution est violée et qu'on désarme la Garde nationale, il faudra descendre dans la rue. »

L'inculpé, interrogé les 27 et 29 juin, reconnaissait ne pas avoir maîtrisé son émotion en apprenant la mise en état de siège et l'avoir exprimée en termes très vifs. Cependant, il n'avait pas dit un mot sur la libération des représentants et ne s'était pas opposé à l'enlèvement des munitions.

Une « note blanche » figure au dossier, décrivant l'action de Léon Lalanne à la direction des Ateliers nationaux



© akg-images

et indiquant qu'il « a des opinions avancées, mais personne ne lui a jamais imputé de sympathie ni pour les hommes ni pour les doctrines du parti socialiste... M. Lalanne, dont la tête est exaltée, (a des) sentiments élevés et généreux. »

Finalement, sans même une confrontation, l'instruction était clôturée le 5 août 1849 par un jugement de non-lieu. Ses amis de l'X, les pourtant peu républicains Eugène Belgrand (X 1829), futur collaborateur du baron Haussmann et Alfred de Franqueville (X 1827), futur directeur général des Ponts et Chaussées et Chemins de fer, étaient courageusement intervenus en sa faveur. Léon Lalanne, qui avait passé 38 jours en détention préventive, était remis en liberté. Mais le ministre des Travaux publics, Bertrand Lacrosse, par un arrêté du 20 juin 1849 l'avait déjà sanctionné en le plaçant dans la réserve avec les deux tiers de son traitement.

Vers l'apaisement

Après le coup d'état du 2 décembre 1851, Léon Lalanne va préférer servir son pays en quittant la France de Napoléon III jusqu'à la fin de « l'Empire autoritaire » pour accomplir plusieurs missions techniques à l'étranger (Roumanie, Suisse, Espagne). Mais, le

↑ *Combats dans la Rue Soufflot, Paris, 25 juin 1848.*
Tableau, 1848/49, d'Horace Vernet (1789-1863). Huile sur toile, 36 x 46 cm. Berlin, Deutsches Historisches Museum.

4 septembre 1870, la République est de retour : les événements placeront Léon Lalanne au premier plan des responsables du nouveau régime. Après un nouvel échec aux élections législatives de février 1871 (où il figurait sur la même liste que Victor Hugo, Victor Schoelcher, Edgar Quinet...), il sera élu sénateur inamovible le 8 mars 1883, par le groupe républicain. Inspecteur général des Ponts et Chaussées, il sera nommé directeur de l'École en 1877, puis deviendra membre de l'Institut (Académie des sciences) en 1879. Il sera élevé en 1881 à la dignité de grand-croix de la Légion d'honneur.

Léon Lalanne fait partie de ceux qui ont mené et gagné des combats difficiles pour promouvoir ce que l'on nomme aujourd'hui « les valeurs de la République ». Mais cette génération, à qui nous devons tant, aura été durablement marquée par les épreuves tragiques de 1848 :

Paris, avec...

*Tes tocsins, tes canons, orchestre assourdissant,
Tes magiques pavés dressés en forteresses,
Tes petits orateurs aux enflures baroques
Prêchant l'amour, et puis tes égouts pleins de sang.*

Charles Baudelaire ✕